

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du **Samedi 29 juin 2019**

**Le samedi vingt-neuf juin deux mille dix-neuf, au 70 boulevard de Massane, 34670 Baillargues, à quatorze heures trente, les adhérents de l'association nationale se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du président, adressée par la secrétaire générale, conformément aux statuts.**

Le président du Refuge, Nicolas NOGUIER, ouvre la séance.

**Nicolas NOGUIER :** Merci à vous d'être là pour cette assemblée générale. Et surtout merci à Clare HART et à Marwan BARAKA de nous accueillir dans un lieu aussi convivial. Cette AG extraordinaire est la suite de l'AGE du 1er juin qui n'a pu se tenir, faute de quorum. Nous sommes tenus d'organiser cette seconde AG, sans obligation de quorum cette fois.

Je propose à chacun de se présenter afin que les adhérents se connaissent mieux

*(présentation de chacune et chacun)*

Je propose également que MC Farcy soit la secrétaire de séance.

*Marie-Claude FARCY est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.*

**Marie-Claude FARCY :** nous sommes 60 membres présents ou représentés aujourd'hui.

Nombre d'adhérents de l'association : 8 396

Nombre d'adhérents présents : 15

Nombre d'adhérents représentés : 45

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1. Approbation de la transformation de l'association reconnue d'utilité publique en Fondation reconnue d'utilité publique**
- 2. Affectation des biens à la dotation**
- 3. Approbation du budget triennal 2019-2021 de la Fondation**
- 4. Désignation des cinq membres du collège des fondateurs**
- 5. Approbation des statuts de la Fondation Le Refuge**
- 6. Désignation de deux mandataires pour accepter les modifications aux statuts : Nicolas Noguier et Marie-Claude Farcy**
- 7. Questions diverses**

**1. Approbation de la transformation de l'association reconnue d'utilité publique en Fondation reconnue d'utilité publique**

**Nicolas NOGUIER** Vous avez tous reçu l'ordre du jour mais avant j'aimerais faire un bref historique ; cela fait deux ans que nous avons impulsé cette dynamique de transformation de l'association en fondation. Nous avons beaucoup travaillé, eu des rendez-vous avec le ministère de l'Intérieur qui nous a donné le feu vert. A présent, nous devons leur fournir une note d'intention (*cf. doc joint*) qui explique notre démarche :

*(lecture par Frédéric GAL de la note d'intention).*

Tout est consultable sur le site du Refuge.

**QUESTIONS :**

- **Quelle est la raison profonde d'une fondation ? Est-ce la seule raison de vouloir transformer l'association ?**
- **Qu'est-ce qui va changer pour Le Refuge ?**
- **Y'aura-t'il le terme "fondation" ?**

**Nicolas NOGUIER** : Au bout de plus de 15 ans d'existence, nous souhaitons assurer une pérennité. Nous voulons aussi donner plus d'ampleur à nos missions. Et oui, il y aura bien le terme officiel de "Fondation" que nous pourrons utiliser. On déposera le dossier au ministère de l'Intérieur début juillet, après cette AGE. A partir du moment où le dossier est déposé au Bureau des Associations et Fondations, il y a un avis du ministère de la Solidarité et du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse. Le dossier sera transmis au Conseil d'Etat qui prendra sa décision et il y aura une promulgation par le 1<sup>er</sup> Ministre ; ça serait pour décembre 2019 pour devenir fondation en 2020.

Pour les changements : en terme de gouvernance, il y aura quelqu'un de nommé par le Gouvernement ; nous serons plus contrôlés mais ça donne aussi de la crédibilité à nos actions.

Sinon il n'y aura plus d'adhérents mais des donateurs, ... ça renforcera la crédibilité de l'association auprès des pouvoirs publics. Nous serons encore plus contrôlés mais cela n'empêchera pas de recevoir des fonds publics. Le passage en fondation sera aussi lié au passage devant la commission du Don en Confiance ; pour un label de conformité avec le référentiel ; ça ne fera que renforcer cet élément-là.

**Frédéric GAL** : d'un point de vue financement, ça nous oblige à consolider ; ça nous donne la possibilité d'articuler nos projets financiers avec DON EN CONFIANCE qui va attester de notre fiabilité ; c'est un agrément de plus qui nous engage ; à nous d'être encore plus formels, de respecter nos protocoles et toutes les procédures. Devenir Fondation va aider à formaliser des process.

**Clare HART** : Le DON EN CONFIANCE nous tire vers le haut.

**Nombre de votants : 60**

**POUR : 60**

**CONTRE : 0**

**BLANC, NUL : 0**

*La transformation de l'association reconnue d'utilité publique en Fondation reconnue d'utilité publique est adoptée à l'unanimité.*

**Nicolas NOGUIER** : nous venons de voter la transformation d'association en fondation ; à présent nous allons transmettre tous les documents au ministère de l'Intérieur. Il faudra compter sur 6 mois (estimatif) d'instruction entre les divers ministères (de la Santé, de la Solidarité et de la Jeunesse). La transformation sera validée par le Conseil d'Etat, puis par le 1er ministre. D'ici là, nous restons une association.

**Frédéric GAL** : j'en profite pour faire un point sur les trois agréments que nous avons (l'OFPPA, éducation populaire et IMS) car le passage en fondation fait que nous devrions demander à nouveaux ces agréments ; en effet, les fondations ne peuvent pas être agréées ; il n'y a pas de texte prévu à cet effet. Cependant, nous avons créé un organisme "Refuge Formation" en 2016 qui pourra nous permettre de conserver nos agréments. Nous en avons déjà discuté avec le directeur de l'OFPPA récemment. Ce sera au sein de "Refuge Formation" que nous pourrons poursuivre nos actions ; cette structure aura son propre financement. Il faudra voir comment le répartir. La Formation à la ligne d'urgence pourra être intégrée dans cette structure et nous pourrons continuer de faire payer les classes formées, par exemple. Il ne sera pas nécessaire d'être

bénévole pour faire partie de "Refuge Formation" mais il faudra être adhérent.

## **2. Affectation des biens à la dotation (cf. doc)**

Présentation par Frédéric GAL des documents d'attestation du CAC Laurent MARTIN pour :

- la connaissance des actes d'acquisitions d'immeubles,
- la concordance des montants utilisés dans le tableau de patrimoine immobilier ci-annexé avec les montants figurants dans les livres comptables et dans les actes d'acquisition.
- Conformité des biens affectés à la dotation, vérification du calcul arithmétique des informations.

Ces biens dont le montant total est de 1 500 000€ sont irrévocablement affectés à la dotation.

La liste de ces biens figure dans les statuts.

**Nicolas NOGUIER** : Nous n'aurons pas le droit de toucher à cette somme, sauf autorisation exceptionnelle du ministère. Mais nous n'avons pas d'emprunt à l'heure actuelle ; notre situation financière est saine.

### **QUESTIONS :**

- **Les frais de notaire sont-ils inclus ?**
- **Pourrions-nous envisager d'acheter des biens immobiliers ailleurs qu'à Paris pour solidifier d'autres régions avec des appartements tremplin, par exemple ?**

**Réponse de Véronique LESAGE** : Oui, les frais de notaire sont compris et une avance avait déjà été octroyée.

**Nicolas NOGUIER** : C'est tout à fait possible d'acheter dans d'autres régions. Pour ce qui concerne les dernières acquisitions, c'est parce que nous avons eu une subvention d'investissement de la Région IDF ; mais cela aurait très bien pu se réaliser ailleurs pour les délégations qui en ont le plus besoin.

**Nombre de votants : 60**

**POUR : 60**

**CONTRE : 0**

**BLANC, NUL : 0**

*L'affectation des biens à la dotation est approuvée à l'unanimité*

## **3. Approbation du budget triennal 2019-2021 de la Fondation**

**Frédéric GAL précise qu'il a déjà présenté ce budget triennal à l'AGO de Marseille.** Cette année, en prévision de la transformation en Fondation, nous faisons voter un budget triennal qui reste prévisionnel. Même si nous devons nous adapter à ce que nous avons annoncé, c'est également une feuille de route. Il y a donc l'élaboration pour 2019, 2020 et 2021 qui va en augmentant tant au niveau des dons que des dépenses. Nous comptons renforcer les financements privés en sollicitant les entreprises privées.

Les financements des mairies, conseils départementaux sont plutôt à la baisse. Les salaires, la communication, les dépenses incompressibles comme les fluides sont en augmentation. Pour les micros dons, nous sommes aussi en augmentation importante ; les dons et les legs sont les plus importants. Grâce au Compte Emploi Ressource, pour ce qui relève de nos missions, nous allons pouvoir dire vers quoi nous destinons certains financements

A partir du moment où l'on souhaite devenir Fondation, nous n'avons plus d'adhérents car ils deviendront des donateurs. Si nous optimisons cet affichage c'est que nous espérons effectivement avoir plus de finances ; mais nous avons démontré que nous sommes une structure solide et en capacité d'évolution. Montrer notre excédent aux adhérents actuels (qui est l'équivalent d'une année pleine), c'est aussi démontrer notre stabilité.

Pour ce qui concerne le compte de résultat, certaines subventions ne sont plus là, comme les réserves parlementaires qui ont été supprimées, ce qui a posé quelques soucis. Il a fallu faire autrement. D'autres subventions dans certaines villes n'ont pas été renouvelées ; et la grosse rentrée financière concerne le ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'aide aux migrants (que nous n'avions pas eu les années précédentes).

Dans les produits d'exploitation, on est sur une augmentation importante et qui concerne des actions très précises : il y a les charges inhérentes aux délégations (électricité, gaz, etc.) mais aussi avec l'obtention de locaux d'accueil de jour ; nous avons beaucoup de frais de déplacement car ne sont pas différenciés les déplacements dans le cadre de l'action des délégués ou dans le cadre de l'accompagnement spécifiques des jeunes. Ce qui ne sera plus le cas pour 2019 où ça sera beaucoup plus clair.

**Nombre de votants : 60**

**POUR : 60**

**CONTRE : 0**

**BLANC, NUL : 0**

*Le budget triennal est voté à l'unanimité*

#### **4. Désignation des cinq membres du collège des fondateurs**

Interventions :

**Nicolas NOGUIER** : Il fallait déterminer 5 personnes ; il nous a paru évident que les 5 membres du bureau deviennent les membres fondateurs. C'est une marche en avant avec une super équipe que ce soit les salariés ou les bénévoles. Nous voulons garder ce côté familial dont on parle souvent, ce qui fait que les jeunes se sentent accompagnés et entourés.

**Sabrina ASKELOU** : je suis émue d'en être arrivée là car je pars de loin. Je me souviens du film de Sonia Rolland où je préférais témoigner en tournant le dos. Aujourd'hui je ne le tournerai plus. Au contraire.

**Clare HART** : je suis honorée et fière et je veux voir grandir Le Refuge ; c'est un travail plus qu'utile et qui donne envie de continuer.

**Catherine BRANDWYK** : je suis heureuse et fière de faire partie de l'équipe, et je pense aux jeunes. C'est pour eux que je suis là.

**Marie-Claude FARCY** : je suis émue car j'ai voulu m'investir au Refuge pour mon fils, quand j'ai découvert les dégâts de l'homophobie. Je réalise le chemin parcouru avec vous.

**Frédéric GAL** : j'ai connu Le Refuge en 2006 lors d'un forum où j'ai rencontré Nicolas NOGUIER qui m'a ensuite amené à toutes les réunions. Nous avons vécu de grandes étapes (avec Jean-Marie PAILLER, Envoyé Spécial, etc.) ; j'ai pu voir que l'évolution était possible grâce à l'investissement de tous mais surtout grâce à Nicolas. Si il n'avait pas eu cette détermination et cette volonté, nous n'aurions pas suivi de la même façon.

**Ariane JEANTEUR** : je me souviens de l'émission avec Jean-Luc DELARUE ; vous avez participé à cette évolution de ceux qui osent parler. Merci.

#### **Membres désignés :**

**Clare HART, Nicolas NOGUIER, Catherine BRANDWYK, Marie-Claude FARCY, Sabrina ASKELOU**

**Nombre de votants : 60**

**POUR : 60**

**CONTRE : 0**

**BLANC, NUL : 0**

**5. Approbation des statuts de la Fondation Le Refuge (cf. doc lu par Frédéric GAL)**

**Nombre de votants : 60**

**POUR : 60**

**CONTRE : 0**

**BLANC, NUL : 0**

**6. Désignation de deux mandataires pour accepter les modifications aux statuts : Nicolas NOGUIER et Marie-Claude FARCY**

**Nicolas NOGUIER** : c'est très formel mais nous devons voter. Cette désignation nous permettra de modifier ou améliorer certains points lors des échanges avec le Ministère durant l'instruction.

**Nombre de votants : 60**

**POUR : 60**

**CONTRE : 0**

**BLANC, NUL : 0**

## **7. Questions diverses**

**Nicolas NOGUIER** : même si cela ne nécessite pas de délibération, ni de vote lors de cette AGE, nous vous présentons le règlement intérieur de la Fondation conformément à l'article 16 des statuts de la Fondation. Il nous est demandé de produire ce règlement intérieur et il nous sera bien utile car il formalise aussi nos pratiques en interne.

### **Conclusion :**

**Nicolas NOGUIER** : C'est un moment très important dans l'histoire de l'association ; c'est pourquoi je vous remercie d'avoir été présent(e)s pour ces échanges constructifs. Vous voir à chaque moment important, c'est super. Encore merci à Clare et Marwan de nous avoir accueillis, car d'habitude ce sont les mairies ou les collectivités qui nous reçoivent. J'en profite pour remercier Frédéric pour son immense travail. Le Refuge c'est une belle famille et c'est super beau. Avant de conclure cette assemblée générale, encore merci à tous.

**Nicolas NOGUIER clôture la séance à 16h50.**

**Le Président**

**Nicolas NOGUIER**



**La Secrétaire Générale**

**Marie-Claude FARCY**

